

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 054-245400262-20220630-20220630D8-DE

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de BRIEY  
Canton de LONGWY



### Réunion du 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 55  
Nombre de membres présents : 39  
Nombre de pouvoirs : 14

Date de convocation : 24 juin 2022

Date de publication sur le site internet :

Pour : 52  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non-Participation : 1

06 JUIL. 2022

#### N°8

**Objet :** Fonds de concours 2022 -  
requalification de voiries diverses à  
Morfontaine

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

#### Etaient présents :

MMES BERTIN - CASTRONOVO - FELTIN - INIAL - LECLERC -  
RACADOT - RICHARD - SEBAA - TOZZO - WAGNER  
MM ACETI - ALLIERI - ARIES - BOURGUIGNON - BOUZAD - DE  
CARLI - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (à compter du  
point n°2 et jusqu'au point n°18) - HERBAYS (à compter du point n°  
3) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA -  
LENOBLE - LOMBARDI - MARINI - MBAYE (à compter du point n°  
3) - MICHEL - ORSUCCI - PIERMANTIER (jusqu'au point n° 12) -  
PLUVINET - RIGHI - SACHER - SERVAGI (à compter du point n°2) -  
WEBER - WILMIN (jusqu'au point n°2) - ZOLFO

#### Excusés :

M. AGOSTINI  
MME BESSICH donne pouvoir à M. MARINI  
Mme BOSIZIO donne pouvoir à M. ACETI  
MME CAILLET donne pouvoir à M. FONTAINE  
MME COLIN donne pouvoir à M. DE CARLI  
M. DIDELOT donne pouvoir à MME TOZZO  
MME DI PELINO donne pouvoir à M. SACHER  
MME ETIENNE donne pouvoir à M. BOUZAD  
MME FURGAUT donne pouvoir à M. GIARDI  
M. HAMEN donne pouvoir à M. HERBAYS (à partir du point n°19)  
MME JOLY donne pouvoir à M. RIGHI  
MME LORIN-CRIDEL donne pouvoir à M. LENOBLE  
MME NAILI donne pouvoir à MME INIAL  
M. PIERMANTIER donne pouvoir à MME LECLERC (à partir du  
point n°13)  
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI (à partir du point n°2)  
M. ROUSSEAU donne pouvoir à MME BERTIN  
M. SERVAGI donne pouvoir à M. RAULLET (jusqu'au point n°2)  
M. WILMIN donne pouvoir à M. HUARD (à partir du point n°3)

#### Absents :

M. PRONESTI

M. BOUZAD est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Par délibération en date du 31 Mars 2022, le conseil communautaire a renouvelé la mise en place d'un fonds de concours annuel de 15 000 € pour accompagner les communes dans leurs programmes d'investissement.

Les élus de la municipalité de Morfontaine ont pris la décision d'engager des travaux afin de rénover les rues du Général Leclerc, Eugène Pottier, Jean Jaurès et Saint Louis.

Les aménagements sécuritaires rendront aux piétons un espace praticable et sans obstacles, tout en se pliant aux prescriptions relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, permettront une réduction de la vitesse des véhicules et organiseront un stationnement plus sécuritaires.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 054-245400262-20220630-20220630D8-DE

Montant des opérations : 480 878.50 € HT

Date de délibération : 17 mai 2022

Début des travaux : mi-juillet 2022

Plan de financement prévisionnel (en € HT) :

<b>Postes généraux</b>	28 228.00	<b>DETR Préfecture</b>	144 263.55
<b>Terrassement</b>	58 117.50	<b>Grand Longwy</b>	
<b>Voirie</b>	349 893.00	Fonds de concours 2022	15 000.00
<b>Assainissement</b>	42 360.00	<b>Commune de Morfontaine</b>	
<b>Réception chantier</b>	2 280.00	Autofinancement	321 614.95
<b>TOTAL HT</b>	<b>480 878.50 € HT</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>480 878.50 € HT</b>

Il est proposé d'accorder les fonds de concours, soit 15 000 € sur cette opération.  
Par conséquent,

**Après avis favorable** de la commission Finances et Ressources Humaines du 17 juin 2022 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ACCORDE** à la commune de Morfontaine un fonds de concours de 15 000 € pour l'action susvisée et pour l'année 2022 ;
- **DIT** que les sommes pour l'année 2022 ont été inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).



Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits

Le Président

**Serge DE CARLI**